

## Conseil municipal du jeudi 6 janvier 2011

Le jeudi 6 janvier deux mille onze à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil étaient présents sauf : M. Laurent BAUDIQUÉY, absent excusé par procuration à Mme Wilma SINA-AUCANT; Mme Cécile AUCANT, absente excusée par procuration à Mme Isabelle VEYRY.

Le compte-rendu de la séance du 6 décembre 2010 n'appelle pas d'observations. Il est validé comme tel par le conseil municipal.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Rémy LUCAS a été élu secrétaire de séance.

Le Maire fait un rappel des différentes dates importantes à retenir : Dimanche 9 janvier, repas des anciens; Lundi 10 janvier à 19h, vœux du Maire; Jeudi 13 janvier à 19h, vœux d'Annick Jacquemet, conseillère générale du canton de Boussières à l'école maternelle de Routelle; Mardi 25 janvier à 18 h vœux du président de la CAGB à Micropolis à 18h.

### **Transfert de crédits du chapitre 022 à l'article 6413 :**

Le Maire expose que suite aux différents mouvements de personnel au cours de l'année 2010, il y a lieu de transférer 6 215 € de crédits du chapitre 022 (dépenses imprévues) dont les crédits passeront de 20 000 € à 13 785 € à l'article 6413 (personnel non titulaire) dont les crédits passeront de 10 000 € à 16 215 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

### **Ouverture anticipée de crédits d'investissement au Budget Primitif Général 2011 :**

Le Maire expose qu'afin de régler des factures d'investissement de la fin de l'année 2010 et dans l'attente du vote du budget primitif 2011 il y a lieu d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement.

Le Maire précise que cette ouverture anticipée de crédits est réglementairement prévue dans la limite du quart des crédits d'investissement du budget N-1.

Ces crédits seront repris en dépenses d'investissement au BP 2011 à l'article budgétaire correspondant.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** autorise le Maire à effectuer des dépenses d'investissement sur le budget 2011 avant son vote dans la limite des 25% des dépenses d'investissement effectuées l'année N-1.

### **Budget primitif AEP 2010 : transferts de crédits :**

Le Maire expose qu'afin de régulariser des écritures d'amortissements des exercices antérieurs, il convient de transférer les crédits suivants :

- article 2813 / chapitre 040 (construction) : 7 683 €
- article 28156 / chapitre 040 (matériel spécifique d'exploitation) : 3 784 €
- article 6811 / chapitre 042 (dotation aux amortissements) : 11 467 €

Le Maire précise que ces mouvements de crédits sont d'ordre budgétaire.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

### **Bibliothèque : compte-rendu de réunion du 18/12/2010 :**

La réunion annuelle de la bibliothèque intercommunale s'est déroulée le 18 décembre 2010. Les représentants des communes associées de Vorges les Pins, Torpes, Busy, Abbans-Dessus, Boussières étaient présents ainsi que M. Jean-Louis TANGUY et M. Jacques DROUHARD de la bibliothèque. Les autres bénévoles de la bibliothèque étaient excusés ( Edith MILLE, Martine MACHUREY, Nicole MICHON).

Au cours de l'année 2010, 311 familles se sont inscrites dont 288 pour les 7 communes associées (Abbans-Dessous, Abbans-Dessus, Boussières, Busy, Thoraise, Torpes et Vorges les Pins) et 23 pour les 11 communes extérieures ce qui représente un total de 1240 lecteurs dont 642 adultes et 598 enfants.

Les frais d'inscription des familles (12 € pour les communes associées et 24 € pour les communes extérieures) et la participation des communes (1.70 € par habitant) sont conservés. Plus de 33 000 documents ont été prêtés en 2010 pour un total de 21 308 visiteurs.

La bibliothèque possède un fonds propre de livres très important avec 18267 documents dont 8832 destinés aux adultes et 9435 documents pour les enfants. 16692 documents sont propriété de la bibliothèque. 1575 documents font partie du dépôt tournant de la médiathèque du Doubs. Le fonds documentaire s'est encore enrichi cette année de 1156 nouveaux documents (livres, CD, DVD et CD Rom)

La clôture des comptes a eu lieu. Les dépenses sont légèrement inférieures à ce qui était prévu, le reliquat est reporté sur le budget 2011.

Le nombre de bénévoles est suffisant pour maintenir l'activité. Après réflexion sur l'opportunité de maintenir un emploi salarié, il a été décidé que le coût de cet emploi pourrait être utilisé pour investir dans le livre numérique. La bibliothèque fêtera son dixième anniversaire cette année.

### **Fin de l'activité accessoire à la Bibliothèque**

Le Maire rappelle que depuis 2007 la commune a embauché un agent pour mener à bien une mission d'aide à la Bibliothèque.

Il expose qu'au cours de la réunion annuelle du 18/12/2010 il a été constaté que le nombre de bénévoles pour maintenir l'activité était suffisant. Il a donc proposé de supprimer les heures allouées à l'agent en l'occurrence M. Jean-Louis TANGUY et ce à compter du 1/01/2011.

Il propose que la somme ainsi économisée soit reportée en dépense du budget 2011 de la Bibliothèque afin d'investir, entre autre, dans le livre électronique.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

### **Vente d'un lot bois en stère chemin des Acacias**

Le Maire expose qu'afin de réaliser la plateforme du futur hangar communal situé chemin des acacias une coupe de bois a été nécessaire. Ce bois a été coupé et stocké en stères. Il propose un prix de vente du stère à 25 €.

Les personnes suivantes sont intéressées :

- Mme Wilma SINA-AUCANT : 2,5 stères d'une valeur de 62,50 €
- M. Bruno BERNARD : 2,5 stères d'une valeur de 62,50 €
- Mme Isabelle CHATAIGNER : 2,5 stères d'une valeur de 62,50 €
- Mme Sylvie PARDONNET : 2,5 stères d'une valeur de 62,50 €
- Mme Isabelle BASTIEN : 2,5 stères d'une valeur de 62,50 €
- M. Bertrand ASTRIC : 2,5 stères d'une valeur de 62,50 €
- M. Alexandre MARGUET : 2,5 stères d'une valeur de 62,50 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

### **Véloroute :**

Le Maire a rencontré Madame Annick JACQUEMET, Conseillère Générale du canton de Boussières et Monsieur FUSTER, Vice-Président du Conseil Général pour une discussion sur l'extension de la véloroute proposée par la commune de Boussières à l'occasion des travaux de raccordement au SIAG. Cette dernière proposition est rejetée une nouvelle fois par le Conseil Général.

Plusieurs problèmes ont été abordés lors de cette réunion.

- D'abord problème d'ordre technique, si on veut créer une extension de la véloroute, cette dernière doit être à double sens, l'emprise au sol est donc trop importante pour permettre de la réaliser. Il est nécessaire d'avoir une glissière ainsi que deux bandes de roulement pour les vélos et de conserver une bande d'accotement
- Ensuite problème d'ordre financier, le budget est considérable pour ce type de projet de l'ordre de 1 à 2 millions d'euros.

On peut faire une bande cyclable d'un mètre mais les vélos ne peuvent rouler à double sens.

Le Maire a donc axé sa demande sur la sécurité, il demande au Conseil Général de matérialiser de façon plus efficace l'arrivée de la véloroute.

Il faut travailler sur 2 axes :

- Eclaircir la route car la zone est sombre, il faut étudier la possibilité d'élaguer les arbres côté Doubs
- Au niveau de l'intersection de la véloroute avec la RD, une autre solution serait de créer des chicanes pour obliger les véhicules à ralentir mais cette solution risque de faire remonter le flux de circulation dans le village et de créer de nouveaux problèmes.

L'ensemble des élus insiste sur le fait qu'à plus ou moins long terme, un accident grave va se produire. Le conseil municipal ne comprend pas pourquoi il a été choisi de faire passer cette véloroute à cet endroit sans aménagement : RD en mauvaise état, trop étroite, sans visibilité, avec chutes de pierres, et avec un trafic PL ; alors que sur une distance importante des travaux conséquents ont été réalisés lors de la construction de la véloroute.

### **SIAG ( Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine) :**

Il ne sera plus nécessaire de refaire la moitié de la RD après la tranchée, mais seulement la partie de la tranchée jusqu'au bord.

Pour le passage des tuyaux, d'autres problèmes se posent avec les voies navigables de France et avec RFF. Quant à l'armée, elle a donné son accord verbal pour le passage des tuyauteries sur son domaine.

### **Projet cantine :**

La pré-étude du Cabinet d'Architecte Lelu a été faite, le projet pourra être réalisé dans le bâtiment existant (caserne actuelle) moyennant quelques extensions. Les Francas qui utiliseront les locaux ont proposé de faire deux services de repas afin de permettre aux enfants de disposer d'un temps de jeu et d'un temps de repas.

**Construction d'un hangar :**

Plusieurs devis ont été demandés pour construire le hangar destiné au stockage de matériel chemin des Acacias. Il faudra refaire une plateforme, stabiliser le terrain et déposer une demande de permis de construire. Le hangar Poulet sera libéré pour pouvoir accueillir le nouveau CPI.

**Repas des anciens :**

Une centaine de personnes se sont inscrites pour le repas du Dimanche 9 janvier. Pour respecter le thème des Antilles, chaque conseiller enlacera autour de sa taille une jolie ceinture confectionnée dans un beau tissu madras.

Pour conclure ce premier conseil municipal de l'année, le Maire présente ses vœux à l'ensemble de l'assemblée délibérante et les remercie pour le travail réalisé. Il rappelle que 2011 sera une année importante dans le mandat en cours avec l'émergence des gros projets (réalisation de la future caserne, projet cantine, réalisation du raccordement à la STEPE de Grandfontaine), ce qui entrainera un travail important de suivi des chantiers. 2011 devrait être également une année charnière au niveau financier car le champ de financement des collectivités territoriales va considérablement se réduire.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.**